

Département du
Val d'Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
PONTOISE
Canton de l'Hautil

Mairie de Boisemont

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente en session publique au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Wanner, Maire.

Date de convocation : le 20 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 12

Etaient Présents : Messieurs Wanner, Briandet, Kutos, Pernel, Touazi, Mesdames Caignard, Daine, Guérout, Paranthoen, Savill,

Absents excusés : Monsieur Michel (pouvoir Mr. Pernel), Mme Delaunoy (pouvoir à Mr. Wanner)

Absents : Madame Hardy et Monsieur Leblanc

Secrétaire de séance : Madame Savill

1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire demande à tous les élus s'ils ont des commentaires à formuler sur le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018

Considérant que des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux doivent être réalisés dans le cadre de la procédure de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP),

Considérant que ces travaux devront être réalisés pour la mise en conformité de la mairie, du cimetière, de l'école et de la crèche,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie, du cimetière, de l'école et de la crèche pour un montant de : 37.056,38 € H.T.

DECIDE du plan de financement suivant :

Subvention DETR : 40% du montant H.T

Autofinancement : 60 % du montant H.T

S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée.

3 - MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET REVOCABLE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il a été saisi par LE DALL Audrey, employée de la commune, d'une demande de logement.

Il propose de donner une suite favorable à sa demande et de lui louer le logement situé au 1^{er} étage de l'école Chasles Leroux.

La mise à disposition du logement s'effectuerait à titre précaire et révocable à compter du 14 avril 2018 pour un loyer mensuel de 500 euros et 200 euros de provision pour charges soit 700 euros (sept cents euros).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de donner une suite favorable à cette demande et de l'autoriser à signer la convention d'occupation de logement qui en résulte, dans les conditions susvisées.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, 8 voix pour et 4 abstentions,

APPROUVE la location de l'appartement situé au 1^{er} étage de l'école Chasles Leroux, à compter du 14 avril 2018, pour un loyer mensuel de 500 euros et 200 euros de provision pour charges soit 700 euros (sept cents euros).

AUTORISE le Maire à signer tous documents utiles à cet effet, et notamment la convention d'occupation à intervenir avec Madame LE DALL.

Fin de séance à 21 h 30

Le Maire,
JC WANNER